

mers auraient d'autres choses à transporter. Ce qu'il nous faut c'est un service régulier et certain, qui parte des ports canadiens et qui accomode le trafic des marchandises et les passagers. On envoie aux Etats-Unis les marchandises qui sont destinées aux Indes occidentales parce que le service des ports américains est régulier et efficace. Mon honorable ami, le député de Saint-Jean (M. Weldon), dit que nous ne pouvons pas transporter nous-mêmes nos propres exportations tant qu'il existera des droits élevés sur les marchandises que nous importons; mais je lui ferai observer que les plus rudes concurrents de l'Angleterre sur les marchés de l'Amérique du Sud sont l'Allemagne et les pays d'Europe qui ont un fort tarif protecteur. A propos des Indes Occidentales, j'ai entendu dire par un marchand de Saint-Jean, qui connaît ce sujet aussi bien que l'honorable député de Halifax qu'un commerce régulier de bois à Saint-Jean ferait un grand bien au commerce général de ce port. Si on exporte du poisson en trop grande quantité on s'expose à encombrer le marché; mais il n'en est pas ainsi du bois. En conséquence, si un vaisseau se rend dans un port où il peut toujours disposer d'une cargaison de bois, il peut prendre du bois pour compléter sa cargaison. Je dois dire de plus à l'honorable député de la Nouvelle-Ecosse que si les vaisseaux qui reviennent des Indes Occidentales en Canada, ne rapportent pas de cargaisons, c'est à cause de la trop rude concurrence que nous font les Etats-Unis. Ces subsides ne seront pas destinés à développer le commerce dans les provinces maritimes seulement. Ils seront destinés à nous faire reprendre une partie du commerce que les Etats-Unis nous ont enlevé. Or, c'est par Saint-Jean que passera le trafic de la partie ouest du pays. Nous ne demandons pas des subsides pour nous seuls; mais afin que les marchands, les manufacturiers et les producteurs de l'ouest canadien puissent exporter leurs produits par nos ports et recevoir nos importations par la même route. Alors notre commerce d'exportation et d'importation sera fait par les nôtres et c'est notre peuple qui en aura le bénéfice.

**M. KENNY :** Cette question des relations commerciales avec les Indes Occidentales a été discutée plusieurs fois dans le parlement du Canada. Celui qui nous a fourni à ce sujet les renseignements les plus nouveaux, c'est l'honorable John Macdonald, de Toronto, dans son discours devant la chambre de commerce, en janvier dernier. L'honorable sénateur s'est donné beaucoup de peine pour fournir au public canadien des renseignements sur le commerce et les besoins du peuple des Indes Occidentales, et il a droit pour cela aux remerciements des habitants du Canada. Il a démontré que la population des Indes Occidentales est presque aussi considérable que celle du Canada, et qu'elle a besoin d'un grand nombre de choses dont nous avons, nous, un surplus. Il a aussi démontré que ces choses leur sont maintenant fournies par les Etats-Unis, parce que les Etats-Unis ont avec eux des communications plus faciles que le Canada. Mon honorable ami, le jeune député de Saint-Jean (M. Skinner), a eu raison de dire que si nous avions une ligne de steamers entre Montréal, Saint-Jean ou Halifax et les Indes Occidentales, nous pourrions exporter avec avantage de nos ports, dans les Indes Occidentales, la farine, le grain, le fromage et autres articles dont nous avons un surplus dans l'Ontario, et certains articles de manufactures dont il existe un surplus dans la province de Québec. On a prétendu que nous pouvions approvisionner de farine les Indes Occidentales. Dans le discours auquel je viens de faire allusion, l'honorable sénateur dit ce qui suit :

Je suis heureux de pouvoir contredire une chose qu'on m'a affirmée dans les Indes Occidentales et que je n'ai pas pu contredire alors. On me disait alors que la qualité et le prix de notre fleur ne convenait pas aux Indes Occidentales; que cette farine n'était pas convenable pour les climats tropicaux et que le prix en était trop élevé. Des hommes pratiques se sont occupés de ces objections et je trouve à ce sujet des renseignements dans une lettre adressée au secrétaire de la chambre de commerce.

**M. SKINNER.**

L'honorable sénateur a été convaincu par ces renseignements que nous pouvions produire une fleur parfaitement convenable à ces climats, à la condition d'avoir des moyens rapides de transport. Aujourd'hui, c'est surtout la Nouvelle-Ecosse qui fait le commerce avec les Indes Occidentales, et cela au moyen de voiliers qui étaient très bons dans leur temps. Mais l'honorable sénateur fait observer qu'il y a entre les Etats-Unis et les Indes Occidentales environ 20 lignes de steamers. Les uns partent de Boston, les autres de New-York, d'autres des ports du sud, tel que Baltimore. L'honorable député voit par là, quels grands avantages ce pays possède dans l'exportation de tous les articles dont les Indes Occidentales ont besoin et que nous possédons. Je regrette de le dire, notre commerce avec les Indes Occidentales diminue; le nombre de maisons et le nombre de vaisseaux engagés dans ce commerce diminuent. On dit que la cause de cette diminution, c'est que nous n'avons pas les mêmes moyens de communication que les Américains.

En 1878, le commerce de la Nouvelle-Ecosse avec les Indes Occidentales s'éleva à \$2,412,371 et, en 1887, il était tombé à \$1,553,198. Mais il ne s'agit pas ici d'une question provinciale. C'est une question qui intéresse tout le Canada, bien que les provinces d'Ontario et de Québec n'y aient peut-être pas autant d'intérêt que la Nouvelle-Ecosse. En 1886, le commerce des Etats-Unis avec les Indes Occidentales s'éleva à \$102,000,000 et celui du Canada avec les Indes Occidentales, à \$5,553,892. Nous envoyons aujourd'hui dans les Indes Occidentales par la voie des Etats-Unis, une grande quantité de poisson, parce que ce poisson est transbordé et transporté rapidement par les steamers. On sait que le poisson est un article al érable et qui doit être transporté rapidement. Ce que recherche surtout le commerce, aujourd'hui, c'est la régularité, et on ne peut l'obtenir qu'avec la vapeur. Mon honorable collègue a dit que de 1880 à 1886, il existait une ligne de steamers entre Halifax et la Jamaïque. En 1886, comme il l'a dit, le service fut supprimé avec le subside. Mais, M. l'Orateur, il a été rétabli et je vois que le premier steamer de cette ligne a fait voile, le 1er septembre 1888. Lorsque je suis parti d'Halifax pour venir à la session, dans le mois de février, il n'y avait eu encore que six départs. Ces vaisseaux accommodent un grand nombre d'exportateurs et il y a naturellement un grand nombre de concurrents sur le marché pour l'approvisionnement des articles nécessaires aux Indes Occidentales, et je considère que la continuation de ce service serait un grand avantage pour nos pêcheurs.

Un des honorables députés de l'autre côté a demandé au gouvernement ce qu'il entendait faire avec ces \$60,000. Je crois qu'on a bien fait de prendre des renseignements sur les Indes Occidentales et de diviser ce subside. Le percepteur général de la Jamaïque, dans son dernier rapport, attribue la diminution du commerce entre la Jamaïque et le Canada au fait que depuis 1886, il n'y a pas eu entre les deux pays de communications directes, faute d'un léger subside. A cette dernière phase de la session et à cette heure du matin je ne veux pas retenir le comité par un long discours. Je veux seulement faire connaître au comité l'opinion de la chambre de commerce de Halifax. Cette chambre de commerce dit que les intérêts du commerce de l'endroit et de tout le pays demande l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada et les Indes Occidentales. Or, pour cela, il faut commencer par accorder un subside à des steamers.

**Général LAURIE :** A la dernière session, ayant voulu dire un mot des Indes Occidentales, quelqu'un me dit que je n'en connaissais rien. Je pris alors la résolution de me renseigner sur ce sujet et pour cela, je me suis mis en communication avec ceux qui le connaissent le mieux, c'est-à-dire avec les habitants des Indes Occidentales eux-mêmes. J'ai envoyé 250 lettres aux marchands et aux législateurs des Indes Occidentales afin de connaître leur